

CNDP
Monsieur le Président, Marc PAPINUTTI
244 boulevard Saint Germain
75007 Paris

Champs-sur-Marne, le 1^{er} août 2024

N/Réf : DDEV/CM/DN
Lettre envoyée en LRAR

Objet : Projet des Studios de Bailly

Monsieur le Président,

Nous avons saisi la CNDP en tant que co-maîtres d'ouvrage pour l'étude du projet des « Studios de Bailly » conjointement avec les porteurs de projet agissant pour la société Cinopia.

A ce titre, une concertation préalable a été menée sous l'égide de deux garantes du 27 novembre 2023 au 28 janvier 2024. Le bilan de la concertation a été rendu par Mesdames les garantes et une réponse vous a été adressée.

Les associés de la société Cinopia, maître d'ouvrage du projet, n'entendant plus développer le projet des Studios de Bailly ensemble, il leur a donc été demandé de nous présenter leurs projets respectifs afin de déterminer si une suite était possible pour le projet des Studios de Bailly.

Après analyse concertée de l'ensemble des éléments apportés par les deux équipes, nous avons pris la décision de ne pas donner de suite favorable à la poursuite des études du projet présenté sur la commune de Bailly-Romainvilliers en accord avec le Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI), le Centre National du Cinéma (CNC) et la Banque des Territoires, la sous-préfecture de Torcy, Val d'Europe Agglomération et la mairie de Bailly-Romainvilliers.

Nous vous remercions pour le travail collaboratif que nous avons mené ensemble sur ce projet d'envergure et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur Général
Laurent GIROMETTI